



RAPPORT ANNUEL TOTAL CÔTE D'IVOIRE 2019

RAPPORT ANNUEL 2019 TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

30 Juin 2020

SOMMAIRE

	Engagement HSEQ	P. 6
01	Message du Président	P. 7
02	Ordre du jour	P. 10
03	Total Côte d'Ivoire en bref	P. 12
04	Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	P. 16
05	Gouvernance de la Société	P. 25
06	Rapports des Commissaires aux comptes	P. 29
07	Comptes SYSCOHADA et IFRS	P. 57
80	Mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes	P. 62
09	Projet des résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire	P. 64
10	Pouvoir	P. 68



COVID-19 Comment vous protéger, vous et les autres

Mars 2020

Couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir jetable quand vous toussez ou éternuez.





Jetez les mouchoirs usagés à la poubelle immédiatement après usage.

Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon.





En cas de symptômes grippaux, appeler rapidement le centre médical du pays avant toute consultation chez un médecin ou dans un service d'urgence

Si vous avez des symptômes de type grippal, gardez une distance d'au moins un mètre avec vos interlocuteurs.





En cas de symptômes de type grippal, restez chez vous, n'allez pas au bureau et évitez les endroits très fréquentés.

Evitez les accolades, embrassades et poignées de main pour saluer les gens.





Evitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche si vous ne vous êtes pas lavé les mains.





ENGAGEMENT HSEQ TOTAL COTE D'IVOIRE RESPONSABILITE, TRANSPARENCE, EXCELLENCE

Total Côte d'Ivoire considère la sécurité, la santé, la protection de l'environnement, la qualité des produits et des services, la sûreté ainsi que l'écoute de ses parties prenantes, comme des valeurs essentielles dans la conduite de ses activités.

L'engagement de Total Côte d'Ivoire s'inscrit dans le respect de la Charte "Sécurité, Santé, Environnement, Qualité" et du référentiel One Maestro, socles véritables de la démarche du Groupe.

Sécurité

La force de notre système de sécurité repose sur l'engagement, la responsabilité individuelle et collective. La sécurité est l'affaire de tous et s'applique à tout ce que nous faisons sans exception :

- Transport: La prévention du risque routier est primordiale. Pour y parvenir, tous les collaborateurs et transporteurs sont formés aux règles du Groupe; un suivi rigoureux des indicateurs et des campagnes de sensibilisation aux dangers de la route sont réqulièrement menés.
- Travaux: La maîtrise de ces opérations est adossée au respect des procédures, à la qualité de la formation et des compétences de notre personnel. Elle ne saurait être complète sans la rigueur dans le choix et l'accompagnement de nos fournisseurs qui se doivent d'avoir des pratiques cohérentes avec nos principes.
- Exploitation: La sécurité et l'excellence opérationnelle s'appuient sur le respect des standards du Groupe, sur la remontée des informations de tous et sur l'analyse des événements.

Santé, hygiène alimentaire et industrielle

Toutes nos activités sont régies par le strict respect de la réglementation ainsi que les référentiels du Groupe en matière d'hygiène industrielle et de santé du personnel.

Nous apportons les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de nos produits.

La sécurité des denrées alimentaires, transformées ou non dans nos restaurants et boutiques, passe par la mise en œuvre de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points), associée à une sélection rigoureuse de nos fournisseurs afin de garantir à notre clientèle une qualité constante de nos produits.

Environnement

La protection de l'environnement et l'utilisation responsable des énergies sont intégrées dans notre stratégie d'entreprise :

- Une étude d'impact environnemental est menée en amont de toute activité ;
- Des dispositifs sont mis en place afin de prévenir la pollution lors du déroulement de nos activités;
- Une attention particulière est portée au traitement des déchets ;
- Une réhabilitation des sites est faite en cas de démantèlement de nos installations.

Qualité

La satisfaction du client est au cœur de notre démarche. Elle nécessite une écoute attentive, ainsi qu'une amélioration continue de la qualité de nos produits et services. Cette recherche d'excellence est bâtie sur :

- La mise en place d'une organisation dédiée à la collecte et au traitement des besoins de nos clients ;
- Des procédures de contrôle et d'évaluation visant à garantir la conformité de nos activités selon les standards en vigueur.

Sûreté

L'organisation sûreté évalue en permanence les menaces qui pèsent sur nos activités opérationnelles afin de fournir des dispositifs adaptés à la protection des personnes et des installations, dans le strict respect des principes volontaires sur la sureté et les droits de l'homme (VPSHR). Ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et vérifiés lors d'exercices.

Rigueur, vigilance et engagement individuel sont les clés de réussite pour élever ces principes au rang de valeurs essentielles.

Août 2019

Fabien VOISIN Directeur Général

Mot du Président



nous vous invitons a garder une distance de sécurité d'au moins un mèttre



MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,



En 2019, le marché domestique pétrolier de Côte d'Ivoire a connu une nouvelle croissance robuste de +5% dans un environnement économique plutôt porteur, l'économie nationale ayant connu une croissance de son PIB à nouveau supérieure à 7%, tirée par les secteurs financiers et les télécommunications mais aussi par les investissements directs étrangers (IDE), avec la construction d'infrastructures notamment routières et dans le domaine des mines, et des exportations notamment agricoles, plus précisément de cacao.

Dans ce contexte, Total Côte d'Ivoire a su consolider sa position de leader avec une part de marché de 28%. Pour la première fois les volumes vendus par Total Côte d'Ivoire ont franchi la barre des 700 000 tonnes, dont 425 000 tonnes dans le réseau de stations-services.

Le résultat net quant à lui s'est établi à environ 10 milliards FCFA.

Ces résultats commerciaux solides s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de Total Côte d'Ivoire, acteur de référence de la distribution pétrolière en Côte d'Ivoire.

Il convient en effet de préciser que :

- Dans le domaine de la sécurité qui constitue en quelque sorte notre «licence pour opérer», la filiale n'a enregistré aucun accident avec arrêt de travail, a passé avec succès un audit Groupe sur son système de management de la sécurité et a poursuivi son programme d'inspection de conformité de ses transporteurs.
- En matière de proximité, nous avons poursuivi l'ouverture de nouvelles stations avec 7 nouveaux points de vente.
- Nous avons continué à apporter des solutions à nos clients pour soutenir leur activité avec par exemple la mise en service du dépôt pétrolier de 1000 m3 à la mine d'Ity (Endeavour), soulignant ainsi nos ambitions dans le domaine du « mining ».
- La dynamique de croissance s'est poursuivie aussi dans le segment des lubrifiants, à haute valeur ajoutée, grâce à notre organisation dédiée et au déploiement de notre concept Total Quartz Auto-Service sur notre réseau.

Au quotidien, ce sont les équipes de Total Côte d'Ivoire qui portent les projets, avec engagement et agilité, et permettent à votre société de progresser, sous la conduite d'une équipe de direction renforcée et assez largement renouvelée depuis un an.

Le contexte dans lequel se tient l'Assemblée Générale est très particulier cette année, sous l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 et de ses conséquences économiques.

Cette situation ne nous permet pas de nous réunir comme à l'accoutumée mais là aussi les équipes de Total Côte d'Ivoire ont su s'adapter pour vous proposer ce format digital pour maintenir l'échange et l'expression de la démocratie actionnariale.

Au cours de cette crise, la priorité de votre entreprise a été la santé de ses collaborateurs et de ses clients. Sa fierté est d'avoir maintenu, en toute sécurité, ses opérations, si vitales pour la Côte d'Ivoire. Cette crise a été aussi l'occasion d'exprimer notre force de la solidarité, une des valeurs du Groupe Total, en contribuant au plan de riposte des Autorités contre la COVID-19 par un don en carburant mais aussi et surtout en portant assistance aux populations à travers, notamment, notre participation à la Chaîne de la Solidarité lancée à l'initiative de la Fondation Magic System, l'Union Européenne et la Fondation Didier Drogba.

Alors que les résultats économiques de votre société ont été fortement impactés au 1^{er} trimestre 2020, la résilience démontrée au cours des derniers mois permet de rester confiant et ambitieux pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à votre approbation une augmentation du dividende brut à 126 CFA/action.

Je vous remercie, chers Actionnaires, pour votre participation, même à distance, à cette Assemblée Générale et sais compter sur votre soutien au développement de Total Côte d'Ivoire.

Samba Salfal SEYE

2 Ordre du Jour



ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer est le suivant :

- **1-** Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- 2- Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis selon le référentiel SYSCOHADA et les normes IFRS ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE);
- 3. Approbation des comptes et des conventions réglémentées;
- 4- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
- 5- Affectation du résultat net de l'exercice 2019 ;
- 6- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 7- Proposition de ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- 9- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes et de son suppléant ;
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Façade boutique et restaurant dans une station-service

TOTAL CÔTE D'IVOIRE EN BREF

Nos principaux métiers:

- Le réseau avec plus de 180 stations incluant des boutiques (Bonjour), restaurants (La Croissanterie TWEAT) et offrant des services dont le client a besoin (Total WASH, Total QUARTZ AUTO-SERVICES),
- La commercialisation de lubrifiants,
- La distribution de produits pétroliers en vrac et services destinés aux marchés professionnels,
- La distribution de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) en conditionnés et en vrac.

Chiffres clés



La sécurité, une de nos cinq valeurs

Dans une dynamique d'amélioration contenue, Total Côte d'Ivoire se mobilise chaque jour pour assurer la **sécurité** de ses collaborateurs et des contractants intervenant sur ses sites.

Sur 2019, le TRIR (*Total Recordable Injury Rate équivalent au nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées*) est stable et maintenu à **0**.











ENGAGEMENT SOCIÉTAL SUR 2019

Sécurité

- Organisation de la Journée Mondiale de la Sécurité chez nos transporteurs, fournisseurs, clients et en stations-services.
- Organisation du Forum HSE : échanges sur les problématiques HSE des stations-service.
- Formation/sensibilisation:
 - des chauffeurs de nos transporteurs et des 3 meilleurs transporteurs au Training Center de RADES en Tunisie.
 - des planteurs du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire à l'utilisation des lampes Awango.
 - des mandataires GPL aux risques liés à la manipulation des bouteilles de gaz et au suivi des ventes.
 - des nouveaux embauchés à la conduite défensive.
 - · des clients Commerce Général au dépotage.
 - de 100 élèves de l'Ecole Primaire Publique Sogefiha Port-Bouët à la Sécurité Routière aux abords de l'école en collaboration avec l'OSER (Office de la Sécurité Routière).

Santé

Sensibilisation des membres de l'amicale des gérants à la lutte contre le paludisme avec distribution de moustiquaires.

Environnement

- Poursuite du projet d'efficacité énergétique des stations avec 17 stations solarisées en 2019.
- Récupération, tri, destruction des déchets ; vidange/nettoyage des cuves des huiles usagées ; récupération et traitement des boues hydrocarburées.
- Participation au salon Handi-emploi et handi marathon dans le cadre de la charte sur la diversité.
- Suivi et animation des différents partenariats avec l'Université des Lagunes / l'INPHB (Institut Polytech nique Houphouët Boigny) / T.B.O (Treichville Biafra Olympique : soutien scolaire aux jeunes désœuvrés du quartier Biafra) /SOS Village d'enfants (Centre d'enfants orphelins ou abandonnés)/ Lycée Blaise Pascal (Bourse pour classe préparatoire) / Areea-La Page Blanche (éducation d'enfants polyhandicapés).
- Challenge Startupper: Le Challenge Startupper de l'année vise à encourager et accompagner la création d'entreprises en Afrique à travers des Start-up innovantes, compétitives, à fort potentiel d'emplois. A ce titre TCI pour sa deuxième édition (2018/2019) a récompensé 4 lauréats dont un « Coup de Cœur Féminin » par un soutien financier, une grande visibilité médiatique ainsi qu'un accompagnement professionnel.

PERFORMANCE DE L'ACTION

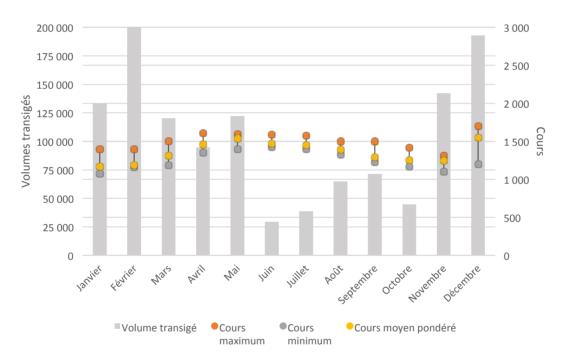
actions (représentant 100% du capital de Total CI) 27,01%

part du flottant (en % du capital)

1 700 FCFA

Cours de clôture au 31 décembre 2019

Activités boursières du titre TOTAL CI de janvier décembre 2019



Informations synthétiques

Cours de l'action sur la période 2018-2019	2018	2019
Cours de clôture au 31 décembre	1 355	1 700
Cours le plus haut de l'année	2 600	1 700
Cours le plus bas de l'année	1 005	1 075

Dividende brut par action sur les trois dernières années

	2017	2018	2019
Dividendes bruts par action en ECEA	114	120	126

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration



Intérieur de boutique dans une station-service

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts de la société et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents et pièces prévus à cet effet par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse établis selon le référentiel Syscohada et les normes IFRS après la prise de connaissance du présent rapport et de ceux des Commissaires aux comptes, ainsi que sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2019.

Le rapport soumis à votre examen s'articule autour des points suivants :

- Présentation de l'activité sur l'exercice 2019
- Proposition d'affectation du résultat social au titre de l'exercice 2019
- Présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS
- Autres informations
- Pespectives 2020

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE 2019

1. Sécurité & Environnement

La mesure de la fréquence des accidents déclarés par rapport au volume d'heures travaillées a été maintenue au niveau zéro.

La société a poursuivi le déploiement de sa feuille de route dont les priorités portent sur le réseau, le transport, les réactions d'urgence, la détection des anomalies.

En matière de mesure de la conformité de nos transporteurs, nous avons réalisés 7 inspections concernant 6 transporteurs. Il en ressort 2 transporteurs cotés « vert », 3 cotés « jaune et 1 coté « orange ». Seul un transporteur a vu sa note dégradée, tous les autres sont en progression.

2. Chiffre d'affaires - Activités commerciales

Les ventes sur le marché intérieur ont enregistré une croissance estimée à 5,33% par rapport à l'exercice 2018.

Marché intérieur en Kt			var. 201	19.2018
Source: données GPP, SIR, ESTIMATIONS	2018	2019	Valeur	%
Réseau	1 366	1 427	61	4,47%
Dont Super	675	714	39	5,78%
Dont Gazole	691	713	22	3,18%
Commerce Général	427	456	29	6,79%
Combustibles lourds	35	36	1	2,86%
Bitumes	55	79	24	43,64%
GPL	298	305	7	2,35%
Lubrifiants	29	29	0	-
Marché Terrestre	2 210	2 332	122	5,52%
Aviation	155	159	4	4,47%
Total Marché Intérieur	2 365	2 491	126	5,33%

Tableau des ventes sur marché intérieur (en Kt)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, constitué presque exclusivement des ventes de produits pétroliers, s'inscrit à 453,131 milliards de FCFA est en progression de 6,61% par rapport à 2018 et en ligne avec l'évolution des tonnages réalisés. En effet en 2019, les volumes vendus par TOTAL CI ont été de 705 Kt; soit une progression par rapport à 2018 de 6,87 %.

			var. 201	9.2018
Ventes TCI en Kt	2018	2019	Valeur	%
Réseau	411	425	14	3,41%
Dont super	185	195	10	5,41%
Dont Gazole	226	230	4	1,77%
Commerce Général	141	138	-3	-2,13%
Combustibles lourds	13	13	0	-
Bitumes	23	52	29	126,09%
GPL	41	41	-	-
Lubrifiants	9,7	10	0,3	3,09%
Dont lub réseau	5,0	5,1	0,1	2%
Marché Terrestre	638,7	679	40	6,31%
Aviation	21	26	5	23,81%
Total Marché Intérieur	659,7	705	45,3	6,87%

Tableau des ventes (en millions de F CFA)

Cette évolution des volumes vendus démontre la bonne performance commerciale de la société ainsi que l'impact positif du développement des produits, concepts et services à forte image et valeur ajoutée (Total Excellium, Total Card, Total Wash, Total Quartz Auto-Service, la Croissanterie Tweat, offre Guichet Unique en stations-service, ANAC, TC Fleet...).

Réseau

L'ouverture de sept nouvelles stations (Abobo Azur, deux à Dianra, Tarato, Bondoukou, Bédiala et Korhogo Route aéroport) au cours de l'exercice ont contribué à générer une hausse des volumes de 14 Kt en comparaison à 2018 soit + 3,41 %.

Commerce Général

Porté par l'activité minière et les grands projets d'infrastructures (autoroute du Nord, route Divo – Tiassalé, assainissement d'Abidjan) dans un environnement très concurrentiel, le commerce général connait néanmoins une légère baisse de 2,13% par rapport à 2018.

Lubrifiants

Les ventes de lubrifiants ont connu une hausse de 3,09%, s'appuyant sur une offre innovante et une gamme complète de produits et services répondant aux standards internationaux. On observe ainsi une croissance de 2% sur les ventes de lubrifiants via le réseau de stations-services.

Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)

Le renouvellement des principaux contrats vrac et la réouverture des consignes de bouteilles de gaz au grand public ont permis de maintenir un volume de vente à 41Kt.

Aviation

Une hausse de 5 kT (soit +23,8%) grâce à l'acquisition de nouveaux clients dans un contexte de très forte concurrence.

Bitumes

Doublement des volumes vendus liés aux nouveaux contrats BTP remportés.

3. Investissements

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 11,539 milliards de FCA contre 19,147 milliards de FCFA en 2018.

Investissements M FCFA	2018	2019	var. 201. Valeur	9.2018
Réseau nouveau	10 171	2 388	-7 783	-77%
Réseau existant	4 230	3 434	-796	-19%
Consommateurs	1 324	2 457	1 133	-86%
GPL	1 202	968	-234	-19%
Aviation	292	50	-242	-283%
Lubrifiants	36	500	464	1289%
Dépôt	74		-74	-100%
Informatique	274	204	-70	-26%
Matériels, mobiliers et autres	47	275	228	485%
investissements financiers	1 497	1 263	-234	-16%
Marché Terrestre	19 147	11 539	-7 608	-40%

Tableau des investissements (en millions de F CFA)

Les investissements réalisés reflètent la mise en œuvre de la stratégie et portent principalement sur :

 L'expansion du réseau pour 2,388 milliards de FCFA (Station Autoroute Grand BASSAM et 3 stations à l'intérieur du pays). L'année 2018 avait été marquée par l'acquisition de 17 stations-services du réseau ESP;

- L'amélioration du réseau existant, la création et la rénovation des boutiques et restaurants, la solarisation des stations, la mise aux couleurs TAIR pour un montant total de 3,434 milliards de FCFA;
- Le développement des installations chez nos consommateurs (978 millions de FCFA) et nos clients miniers (1,479 milliards de FCFA) pour une valeur globale de 2,457 milliards de FCFA;
- L'acquisition de bouteilles gaz et accessoires (palettes, présentoirs de bouteilles) ainsi que des installations chez les clients pour l'activité Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) à hauteur de 968 millions de FCFA;
- Le renforcement du secteur lubrifiant à hauteur de 500 millions de FCFA (30 baies de graissage TQAS et conteneurs Lubs) :
- L'apport en nature à hauteur 1,139 milliards de FCFA dans le cadre de la transformation du pool MSTT en la société Stockage Pétrolier de Côte d'Ivoire (SPCI) dont Total CI est actionnaire à hauteur de 30%.

4. Résultat

Le résultat net de Total Côte d'Ivoire s'établit à **10 418 940 774 FCFA** en léger recul par rapport à l'exercice 2018.

			var. 20	19.2018
(en millions de FCFA)	2018	2019	Valeur	%
Chiffre d'affaires	425 051	453 131	28 080	6,61%
Autres produits	99	603	504	509,09%
Chiffre d'affaires & autres produits	425 150	453 734	28 584	6,72%
Achats de marchandises et variation de stocks	(360 468)	(386 193)	(25 725)	7,14%
Autres achats et charges externes	(37 407	(40 897)	(3 490)	9,33%
Valeur ajoutée	27 276	26 644	(632)	-2,32%
Charges de personnel	(5 231)	(5 356)	(125)	2,39%
Excédent brut d'exploitation	22 045	21 289	(756)	-3,43%
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(7 308)	(8 171)	(863)	11,81%
Reprises de provisions	360	361	1	0,28%
Résultat d'exploitation	15 097	13 479	(1 618)	-10,72%
Résultat financier	(823)	(787)	36	-4,37%
Résultat des activités ordinaires	14 274	12 692	(1 582)	-11,08%
Résultat hors activités ordinaires	1 512	952	(560)	-37,04%
Impôts sur le résultat	(4 263)	(3 225)	1 038	-24,35%
Bénéfice net	11 523	10 419	(1 104)	-9,58%

Malgré une hausse du chiffre d'affaires de 6,61%, le résultat d'exploitation baisse de 1,618 milliards de FCFA pour se stabiliser à 13,479 milliards de FCFA, soit une décroissance de 10,72% entre 2018 et 2019 qui s'explique par :

- Une contraction des marges en raison de la concurrence accrue dans les activités de commerce général et spécialité,
- Une hausse des frais fixes due d'une part à la finalisation de la mise en service du réseau de 17 stations-services acquis en 2018 et d'autre part à l'impact des coûts liés à la rénovation du réseau informatique et à l'agrandissement des bureaux du siège, et
- L'effet des amortissements résultant des investissements de 2018.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

Le montant du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à **10.418.940.774 FCFA** et le report à nouveau disponible étant de **10.944.920.060 FCFA**, le bénéfice distribuable à affecter s'élève à **21.363.860.834 FCFA**.

Votre Conseil d'administration vous propose d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme suit :

- Distribution d'un dividende total de 7.9

7.941.031.800 FCFA et

- Solde à affecter en report à nouveau soit 13.422.829.034 FCFA

Cette proposition de distribution de dividende correspond à un dividende brut par action de 126,125 FCFA, soit 113.5125 FCFA net d'IRVM.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS

L'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière entré en vigueur le 1er janvier 2018 fait obligation aux entités dont les titres sont inscrits à la bourse de valeurs d'établir et de présenter leurs états financiers annuels selon les normes internationales d'information financière, appelées IFRS, en sus des états financiers présentés selon le réferentiel SYSCOHADA.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont joints au présent rapport. Les notes annexes aux états financiers sont disponibles pour consultation au siège social de la société.

1. Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière au 31 Décembre 2018 et au 31 décembre 2019

Actifs (en millions de FCFA)	31-déc 2018	31-déc 2019	31-déc 2018	31-déc 2019	31-déc 2018 Ecart/	31-déc 2019 Ecart/	
7.60.6 (617.11.11.61.6 06.7.4)	Syscohada	Syscohada	IFRS	IFRS	Syscohada		Note
Droits d'usage des immobilisations louées	0	0	6 624	5 356	(6 624)	(5 356)	(1.1)
Immobilisations corporelles et incorporelles	60 326	61 502	59 188	60 419	1 138	1 083	(1.2)
Actifs financiers non courants	4 927	5 851	4 212	6 390	715	(539)	(1.3)
Impôts différés actifs	0	0	846	1 230	(846)	(1230)	(1.4)
Total de l'actif non courant	65 253	67 353	70 870	73 396	(5 617)	(6 043)	
Stocks	15 978	16 658	15 978	16 658	0	0	
Créances clients et autres débiteurs	29 333	30 870	29 332	30 870	0	0	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 332	6 291	17 332	6 291	0	0	
Actifs destinés à être cédés ou échangés	0		1 138	0	(1 138)	0	(1.5)
Total de l'actif courant	62 643	53 819	63 781	53 819	(1 138)	0	
Total de l'actif	127 896	121 172	134 651	127 215	(6 755)	(6 043)	
Passif et capitaux							
(en millions de FCFA)							
Capital social	3 148	3 148	3 148	3 148	0	0	
Primes et écart de réévaluation	10 540	10 540	10 540	10 540	0	0	
Provisions règlementées	4 034	4 034	0	0	4 034	4 034	(1.6)
Réserves consolidées et résultat de l'exercice	24 354	27 211	27 228	29 677	(2 874)	(2 466)	(1.7)
Total capitaux propres	42 075	44 932	40 916	43 365	1 159	1 567	
Impôts différés passifs	0	0	1 291	1 668	(1 291)	(1 668)	(1.4)
Emprunts et dettes financières non courants	16 689	14 622	7 985	11 081	8 704	3 541	(1.8)
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	0	0	5 110	4 392	(5 110)	(4 392)	(1.9)
Provisions	1 862	1 693	1 956	1 693	(94)	0	
Total des passifs non courants	18 551	16 315	16 342	18 833	2 209	(2 518)	
Emprunts et dettes financières non courants	0	0	8 704	3 541	(8 704)	(3 541)	(1.8)
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	0	0	1 420	1 420	(1 420)	(1 420)	(1.9)
Dettes fournisseurs et dettes diverses	67 270	57 013	67 270	57 143	0	(130)	
Autres passifs financiers courants	0	2 912	0	2 912	0	0	
Total des passifs courants	67 270	59 925	77 393	65 016	(10 123)	(5 091)	
Total du passif et des capitaux propres	127 896	121 172	134 651	127 215	(6 755)	(6 043)	

Pour les besoins de la conversion en IFRS, les comptes 2018 et 2019 SYSCOHADA ont été présentés selon le format IFRS. Les différences observées sur certains postes du bilan et du compte d résultat SYSCOHADA se justifient essentiellement par des reclassements de postes à postes sans incidence sur le résultat.

Note

- 1.1- L'ajustement sur les deux périodes est relatif au droit d'utilisation lié à la mise en œuvre de la norme IFRS 16.
- 1.2- L'ajustement correspond au revenu lié à la location des équipements et installations par la SMI dans le cadre du contrat de location assorti d'une option d'achat. Ce retraitement est une exigence de la norme IFRS 16 lorsque l'entité est dans la position de bailleur.
- 1.3- Les retraitements sur ces postes sont liés d'une part à la mise en équivalence de la filiale SIFAL comme prescrit par la norme « IAS 28 : Participations dans des entreprises associées », et d'autre part à l'annulation des loyers payés d'avance qui sont intégrés dans l'évaluation de la dette locative lors de dans la mise en œuvre de la norme « IFRS 16: contrats de location ».

- 1.4- Les impôts différés constatés sont essentiellement liés aux différences temporaires au sens de la norme « IAS 12 : Les Impôts sur le Résultat ».
- 1.5- L'ajustement correspond au reclassement des actifs cédés à la SPCI en 2019 en actif disponible à la vente comme prescrit par la norme « IFRS 5 : Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».
- 1.6- L'ajustement correspond à l'annulation des provisions règlementées car ne remplissant pas les critères pour être qualifiées de passif au sens de la norme IAS 37.
- 1.7- L'ajustement sur les deux périodes est lié aux retraitements sur les provisions réglementées (point 1.6) et sur la mise en équivalence des titres SIFAL (point 1.3).
- 1.8- Les retraitements sont liés au reclassement de la quote-part des emprunts exigibles à court terme (moins d'un an) comme prescrit par la norme « IAS 1 : Présentation des états financiers ».
- 1.9- Il s'agit de la dette de location liée à la mise en œuvre de la norme IFRS 16. La quote-part de cette dette a été à reclassée à court terme (moins d'un an) comme prescrit par la norme IAS 16.

2. Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur l'état de résultat net au 31 Décembre 2018 et au 31 décembre 2019

Actifs (en millions de FCFA)	31-déc 2018	31-déc 2019	31-déc 2018	31-déc 2019	31-déc 2018 Ecart/	31-déc 2019 Ecart/	
Actis (en millions de l'Ol A)	Syscohada	Syscohada	IFRS	IFRS	Syscohada		Note
Chiffres d'affaires	358 310	368 436	358 310	369 518	0	-1 082	(2.1)
Droits d'accès	65 763	83 294	65 763	83 294	0	0	
Produits des ventes	424 072	451 730	424 072	452 812	0	-1 082	
Achats consommés	(376 811)	(404 583)	(376 811)	(404 583)	0	0	
Charges externes	(17 678)	(19 104)	(16 753)	(17 684)	(925)	(1 420)	(2.2)
Charges de personnel	(5 051)	(5 157)	(5 051)	(5 157)	0	0	
Impôts et taxes	(1 525)	(2 629)	(1 525)	(2 629)	0	0	
Dotations aux amortissements et dépréciations	(7 303)	(8 040)	(8 129)	(9 309)	826	1 269	(2.3
Dotations aux provisions nettes	349	231	278	479	71	(248)	
Charges provisionnées nettes hors créances commerciales	(706)	432	(706)	432	0	0	
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	(376)	(289)	(376)	(289)	0	0	
Autres produits d'exploitation	795	1 197	795	1 197	0	0	
Autres charges d'exploitation	(1 189)	(490)	(1 189)	(490)	0	0	
Résultat opérationnel courant	14 578	13 297	14 606	14 779	(28)	(1 482)	
Autres produits et charges opérationnels	1 810	952	1 810	(130)	0	1 082	(2.4)
Résultat opérationnel	16 387	14 248	16 416	14 648	(29)	(400)	
Coût de l'endettement financier brut	(933)	(929)	(1 432)	(1 568)	499	639	(2.5
Revenus des équivalents de trésorerie	413	313	314	283	99	30	
Autres produits et charges financiers	(83)	12	(83)	12	0	0	
Résultat financier	(603)	(605)	(1 201)	(1 274)	598	669	
Résultat avant impôt	15 785	13 644	15 216	13 375	569	269	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	се		38	16	(38)	(16)	
Charge d'impôt sur le résultat	(4 263)	(3 225)	(3 979)	(3 164)	(284)	(61)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 522	10 420	11 275	10 227	247	193	
Nombre total des actions	63	63	63	63	0	0	
Résultat net par action	183	165	179	162	4	3	

Note

- 2.1 L'ajustement est relatif au revenu lié à la location des équipements et installations loués par la SMI dans le cadre d'un contrat de location assorti d'une option d'achat conformément à la norme IFRS 16. Ce revenu locatif est la contrepartie de la créance financière comme décrit au point 1.2.
- 2.2 L'ajustement est lié à l'annulation des loyers comptabilisés en SYSCOHADA dans la mise en œuvre de la norme IFRS 16.
- 2.3 L'ajustement sur les deux périodes correspond à l'amortissement du droit d'utilisation dans la mise en œuvre de la norme IFRS 16.
- 2.4 L'ajustement correspond à la décomptabilisation des équipements et installations loués à SMI dans le cadre du contrat de location assorti d'une option d'achat.
- 2.5 Le retraitement correspond aux charges financières liées à la dette de location des terrains des stations, des dépôts et bâtiments dans le cadre de la mise en œuvre de le norme IFRS 16.

AUTRES INFORMATIONS

Le contrôle fiscal qui a débuté fin 2018 et qui porte sur les exercices 2015 à 2017 est toujours en cours.

PERSPECTIVES 2020

Les perspectives pour l'année 2020 s'inscrivent dans un environnement mondial particulièrement marqué à la fois par :

- La crise sanitaire sans précédent de la pandémie du coronavirus (Covid-19) avec ses conséquences ravageuses sur l'économie de tous les pays et dont l'impact sur notre activité s'est fait sentir à compter de mi-mars 2020.
- L'effondrement des cours du pétrole avec une baisse d'environ des deux tiers des prix. Dans ce contexte de récession économique généralisée (aux conséquences dommageables plus importantes que la crise de 2008 selon les analystes), votre société sera amenée à adapter sa stratégie commerciale et de développement (maîtrise des frais fixes et réduction des investissements) afin de limiter le risque d'exposition financière et de préparer l'avenir dans de meilleures conditions.

Sa première préoccupation étant la santé de ses collaborateurs, votre société a veillé à la mise en place de mesures préventives : au-delà du respect des « gestes-barrières », elle a réaménagé ses locaux, généralisé le recours au télétravail pour tous les postes qui le permettent et assuré le transport de ses collaborateurs d'astreinte par des moyens dédiés visant à limiter leur exposition. Le plan de continuité d'activité a ainsi permis de poursuivre les opérations dans des conditions optimales de sécurité :

- Livraison du réseau de stations-services avec le maintien de l'ouverture de tous les points de vente malgré la baisse de l'activité de transport estimée à plus de 30%,
- Livraison des clients B2B, en particulier dans les secteurs stratégiques de l'énergie, des mines et des télécommunications.
- Poursuite de l'activité gaz, tant en vrac qu'en conditionné.

Cette crise ne doit pas occulter certaines bonnes nouvelles intervenues en début d'année, notamment la consolidation des positions dans le secteur mine avec la consolidation de la relation avec Endeavour, à la fois sur la mine d'Ity et celle d'Agbaou et le gain de l'appel d'offres pour la mine de Yaouré de Perseus.

Dans ce contexte d'environnement adverse, votre société démontre une nouvelle fois sa résilience, le professionnalisme de ses équipes et conforte ainsi sa position de leader sur le marché.

5 Gouvernance de la Société



GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux articles 547-1 et 831-2 de l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du 30 janvier 2014, le Président du Conseil d'administration porte à l'attention des actionnaires de la société, les informations suivantes :

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2019, Total Côte d'Ivoire est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres :

Administrateurs	Mandats et fonctions au sein de TOTAL CI
Samba SEYE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Fabien VOISIN	Administrateur et Directeur Général
Anne DOOH-PRISO	Administrateur
Alain VEDIER	Administrateur
TOTAL AFRICA Limited représentée par Wilfried KONDE	Administrateur
TOTAL Outre-Mer représentée par Stanislas MITTELMAN	Administrateur
SUNU ASSURANCES VIE CI représentée par Mohamed BAH	Administrateur
AASCOT BRVM représentée par Benjamin N'GORAN	Administrateur
CNPS représentée par Sylvain AMANGOUA	Administrateur

Autres mandats exercés par les Administrateurs et leurs Représentants Permanents

Administrateurs & Représentants	Autres mandats et fonctions
Permanents	
	Administrateur aux conseils d'administration de la Société Dakaroise
Samba SEYE	d'Entreposage, SOMCAG, de la SIFAL, de la Société Guinéenne des
	Pétroles, Représentant permanent de Total Côte d'Ivoire au Conseil
	d'administration de la SIR.
Fabien VOISIN	Représentant permanent aux conseils d'administration de la GESTOCI, de
Fabien VOISIN	la SAEPP, de la SARES, de la SPCI et Administrateur à la SIFAL
Anne DOOH-PRISO	Aucun
Alain VEDIER	Aucun
Wilfried KONDE	Aucun
Stanislas MITTELMAN	Aucun
	Administrateur aux conseils d'administration de KAJAS Microfinance,
Mohamed BAH	BICICI, BICIBOURSE, ATTICA et RAYNAL ASSURANCES IARD
Benjamin N'GORAN	Aucun
Sylvain AMANGOUA	Représentant permanent de la CNPS au conseil d'administration de la BNI

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Total Côte d'Ivoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort.

L'article 18.1 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu au cours de l'exercice 2019 aux dates suivantes :

- 17 avril 2019
- 10 Juillet 2019
- 23 octobre 2019
- 6 décembre 2019

Au cours de ces réunions, les principaux sujets suivants ont été évoqués:

- Examen des comptes sociaux et du rapport de gestion
- · Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire
- · Conventions réglementées
- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs
- · Proiet de Cessions d'actifs
- · Démission et nomination d'un Directeur Général
- · Examen et adoption du Budget
- · Renouvellement du mandat des membres du Comité d'audit

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent généralement au siège social sur convocation du Président adressée aux administrateurs par courrier électronique.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter des membres de l'équipe de direction de Total Côte d'Ivoire, après concertation avec le Directeur Général, en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil d'Administration a créé lors de sa réunion du 17 juin 2015 un comité d'audit qui a tenu au cours de l'année 2019, trois (3) réunions portant sur :

- · Le suivi des actions des différentes réunions du comité
- · Le point des missions d'audit réalisées
- · L'examen des états financiers
- · L'examen des rapports des commissaires aux comptes
- La présentation de la cartographie des risques de la société
- La présentation du projet de budget 2020

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément aux articles 537 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, et aux l'articles 30 et 34.2 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister par visio-conférence ou non, aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux statuts de Total Côte d'Ivoire, les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration.

Rémunération totale et avantages de toute natures versés à chaque administrateur

Les indemnités de fonction ont été versées aux administrateurs dans les proportions retenues par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2019. L'enveloppe globale allouée s'élève à 20.000.000 FCFA.

Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris par Total Côte d'Ivoire au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019.

Organisation du contrôle interne et de gestion des risques en vigueur

Le contrôle interne et la gestion des risques sont assurés en permanence par le Service Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) rattaché à la Direction Générale et par la Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance dont les principales missions sont les suivantes :

- Service Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) : veiller à la correcte application des procédures sécurité édictées par la direction générale à l'issue des inspections et/ ou des audits sécurité, coordonner la mise en place des systèmes de management de la sécurité et leur évaluation, développer un système de gestion de la qualité permettant d'assurer l'efficacité, l'amélioration continue, le suivi et coordonner la mise en œuvre du plan d'actions qualité.
- Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance : évaluer et améliorer le dispositif de contrôle interne, veiller au respect des règles et réglementations, mettre en œuvre les règles anti-corruption et anti-fraude, assurer la conformité au droit de la concurrence.

Depuis janvier 2019, la société est dotée d'une cartographie des risques permettant au management de Total Côte d'Ivoire d'identifier et de hiérachiser ses risques mais également d'identifier les plans d'actions nécessaires pour les gérer et les minimiser. Les risques sont entendus au sens large, comme tout élément pouvant avoir un impact sur l'atteinte des objectifs opérationnels de l'entité ou sur ses actifs corporels et incorporels.

Rapports des Commissaires aux Comptes



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

15 juin 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (Total Côte d'Ivoire) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A (TOTAL – CI), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des commissaires aux comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels) des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 8 avril 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

Tiémélé Yao-Djué Expert-Comptable Diplômé Associé

Arielle-Inès Séri Bamba Expert-Comptable Diplômée Associée Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N°01/2017/CM/
 OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et celles qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

15 juin 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires de Total Côte d'Ivoire, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

En outre, nous indiquons les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ainsi que les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société, concernés par l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- 1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
 - 1.1 Conventions préalablement autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la conclusion des conventions suivantes, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1.1 Avenant à la convention de services du 1er janvier 2017 entre Total Côte d'Ivoire et Total Marketing Services

Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet : Contrat relatif à la mise en place de projets relatifs aux systèmes

d'information ainsi que de la maintenance et le support des solutions déployées par Total Marketing Services et autres services IT pour une durée de cinq (05) ans. Ledit avenant, signé le 21 mai 2019, porte sur la reconduction de la convention de services au titre de

l'exercice 2019 et la révision des conditions tarifaires.

Administrateur concerné : Les services sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon

le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu

entre les parties.

Aucune somme n'a été comptabilisée en charges par la société au

titre de l'exercice 2019.

1.1.2 Conventions avec Total Outre-Mer

Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

1.1.2.1 Contrat d'assistance technique dans le cadre du projet de construction d'installations de stockage sur la mine d'Ity

Objet : Contrat signé le 12 juin 2019 ayant pour objet la fourniture d'une

assistance technique par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire dans le cadre de son projet de construction d'installations de stockage, réception et distribution de gasoil pour le client Endeavour sur sa mine d'Ity. Il prend fin à la date de réception définitive des travaux,

ou au plus tard le 1er août 2019.

Modalités et rémunération : En contrepartie des prestations, Total Outre-Mer reçoit une rémuné-

ration globale estimative de FCFA 39 millions calculée à partir d'un barème qui détaille par catégorie de personnel, les coûts journaliers

engagés par le prestataire.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de

l'exercice 2019.

1.1.2.2 Contrat cadre et contrat d'exécution d'une assistance informatique

Objet : Les parties ont conclu en date du 1er janvier 2013 un contrat cadre

d'assistance informatique qui a pour objet de fixer les modalités et les conditions dans lesquelles des services informatiques seront rendus par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire. Ce contrat est

entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Conformément à l'article 2 du contrat, les parties ont convenu de conclure des contrats d'exécution annuels qui identifient l'ensemble des services prévus pour chaque année d'exécution du contrat.

Modalités et rémunération : En contrepartie des prestations, le prestataire reçoit une rémuné-

ration globale établie sur la base des coûts réels de l'année en

fonction des services rendus.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exer-

cice 2019 s'élève à FCFA 31.730.690.

1.1.2.3 Contrat de services ayant pour objet l'accomplissement d'opérations comptables au profit de Total Côte d'Ivoire

Objet : La première période de ce contrat de services est de trois (3) mois

commençant à courir le 1er octobre 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019. Au terme de cette période, le contrat se renouvel-

lera pour des périodes successives de deux (2) ans.

Modalités et rémunération : La rémunération de Total Global Services Bucarest, prévue par

l'article 8 du contrat, est basée sur le « catalogue de services » y

annexé.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de

l'exercice 2019.

1.2 Conventions conclues non préalablement autorisées

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration, et ce, par omission.

1.2.1 Convention avec la joint-venture Société Africaine de Restauration (SARES)

Actionnaire et Administrateur

concerné

: Total Côte d'Ivoire

1.2.1.1 Convention d'avance en compte courant d'associé

Objet : Convention d'avance en compte courant signée le 28 février 2019

ayant pour objet de consentir à la société SARES, une avance en compte courant d'associé pour un montant de FCFA 86.603.678.

Modalités et rémunération : Total Côte d'Ivoire perçoit une rémunération de 5% par an.

Le remboursement de l'avance interviendra quand les capitaux propres de la SARES atteindront un montant égal à la moitié de son capital social et dans un délai maximum de cinq (5) ans.

Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée par la société au titre

de l'exercice 2019.

1.2.1.2 Convention de compte courant d'associé avec la joint-venture Société Africaine de Restauration (SARES)

Actionnaire et Administrateur

concerné

: Total Côte d'Ivoire

Objet : Convention d'avance en compte courant signée le 23 août 2019

ayant pour objet de consentir à cette société une avance en compte

courant d'associé pour un montant de FCFA 62.607.400.

Modalités et rémunération : L'avance en compte courant sera productive d'intérêt annuel à

hauteur de 5%. Le remboursement de l'avance interviendra quand les capitaux propres de la SARES atteindront un montant égal à la moitié de son capital social et dans un délai maximum de cinq (5)

ans.

Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée par la société au titre

de l'exercice 2019.

1.2.2 Contrat d'assistance technique avec Total Outre-Mer pour l'assistance à la joint-venture Société de Stockage de Produits Pétroliers (SPCI)

Objet : Cette convention a pour but de bénéficier de l'expertise dans le

stockage et la distribution de produits pétroliers de Total Outre-Mer dans le cadre de l'assistance technique que Total Côte d'Ivoire apportera à la SPCI. Elle a été signée le 12 avril 2019 pour une

durée de trois (3) ans.

Modalités et rémunération : En contrepartie des prestations, Total Outre-Mer facturera trimes-

triellement les coûts supportés augmentés d'une marge conforme

à la méthode du prix de revient majoré.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de

l'exercice 2019.

1.2.3 Convention de prêt de personnel à but non lucratif relativement au poste de Directeur d'Exploitation de la Société de Stockage de Produits Pétroliers (SPCI)

Actionnaire et Administrateur

concerné

Total Côte d'Ivoire

Objet

La convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités dans lesquelles, dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif, Total Côte d'Ivoire met à disposition de la société SPCI, un collaborateur au poste de Directeur d'exploitation. La convention a été signée le 12 avril 2019 pour une durée de trois (3) ans.

Modalités et rémunération

: L'ensemble des coûts liés à la mise à disposition c'est-à-dire les salaires et assimilés, congés payés, primes annexes, charges sociales (santé et retraites) liées au contrat de travail du salarié pendant toute la durée de la mise à disposition seront les seuls éléments refacturés mensuellement au coût de revient par la

société prêteuse à la société SPCI.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de

l'exercice 2019 s'élève à FCFA 27.543.168.

1.2.4 Contrat d'assistance avec la joint-venture CI-GNL (Signé le 10 octobre 2019 et autorisé au CA du 23 octobre 2019)

Actionnaire et Administrateur

concerné

Total Côte d'Ivoire représenté par Fabien Voisin

Objet : Contrat d'une durée de deux ans ayant pour objet la fourniture

d'une assistance par TOTAL CI à CI-GNL de façon courante et/ou ponctuelle. Dans le cadre de ce contrat TOTAL CI fournira diverses prestations comptables et administratives au profit de CI-GNL.

Modalités et rémunération : Au titre de ces prestations de TOTAL CI recevra une rémunération

forfaitaire mensuelle de 3.000.000 FCFA.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de

l'exercice 2019.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Contrat de recherche et développement avec la société Total Marketing et Services

Actionnaire et Administrateur

concerné

Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet

: Prestations de recherche et développement fournies par Total Marketing et Services à Total Côte d'Ivoire renouvelées par un contrat signé le 15 décembre 2016 pour une durée de cinq ans avec effet au 1er janvier 2016.

Modalités et rémunération

: Les services sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de

l'exercice 2019 s'élève à FCFA 135.379.822.

2.2 Conventions avec Total Outre-Mer

Actionnaire et Administrateur concerné

: Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

2.2.1 Lettre d'engagement pour la communication d'informations financières

Objet

Communication d'informations financières relatives aux opérations courantes ou spécifiques sans préjudice du droit d'information attribué par la loi et les statuts à tous les actionnaires. Expertise fournie par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire. Cette lettre a été signée le 19 octobre 2017 pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature.

Modalités et rémunération

: Cet engagement n'est pas rémunéré. Aucune contrepartie financière n'a été prévue.

2.2.2 Contrat d'assistance technique

Objet

: Assistance et conseils en matière environnementale et risques industriels fournis par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération

: La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. En contrepartie de ces prestations, Total Outre-Mer reçoit de Total Côte d'Ivoire, une rémunération semestrielle correspondant aux coûts supportés par Total Outre-Mer pour la réalisation de la prestation augmentées d'une marge de conformément à la méthode du « prix de revient majoré ».

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2019 s'élève à FCFA 58.002.608.

2.2.3 Contrat d'assistance générale

Objet

Prestations d'assistance générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire. La convention, datée du 18 mai 2010, est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération

: La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 4 dudit contrat. Le prix de marché des Services Indirects rendus par Total Outre-Mer dans le cadre de cette convention au profit de Total Côte d'Ivoire correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre-Mer pour la réalisation de ces services indirects augmentée d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré, habituellement utilisée pour ce type de prestations.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2019 s'élève à FCFA 1.992.312.797.

2.2.4 Contrat de prestation de services

Objet

: Prestations de services fournies par Total Côte d'Ivoire à Total Outre-Mer signée le 1er avril 2018 portant sur le développement des ventes de lubrifiants et la conduite de projets transverses dont notamment l'étude et la saisie d'opportunités de développements commerciaux à la valeur ajoutée générant des synergies ou des complémentarités avec les autres activités.

Modalités et rémunération

: La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire augmentée d'une marge de 5% des coûts externes.

Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2019 s'élève à FCFA 57.175.246.

2.2.5 Contrat de prestation de services

Objet

 Prestations d'assistance générale fournies par Total Côte d'Ivoire à Total Outre-Mer en date du 1er mai 2018. La prestation consiste à assurer la performance technique et commerciale du projet « Guichet Unique ».

Modalités et rémunération

: La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire augmentée d'une marge de 5% des coûts externes.

Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2019 s'élève à FCFA 38.876.699.

2.3 Contrat de services avec Total Global Human Resources Services

Actionnaire et Administrateur concerné

Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet

: Prestations de services OSP (Offre de services Partagés) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par Total Human Resources Services à Total Côte d'Ivoire en date du 6 décembre 2017.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'établissement des bulletins de paie, Socle Social Commun ;
- l'apport d'un support administratif aux salariés ;
- la gestion des retraites ;
- le recrutement et l'administration des contrats de professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'assistance sociale et accompagnements individualisés sur les problématiques privées et/ou professionnelles liés à la santé/ handicap, à la mobilité, à la famille, au logement, etc.

Les prestations OSS concernent principalement :

- les missions pour le compte des filiales ;
- la mise en place d'un projet SHAPE ;
- la gestion des frais de déploiement ;
- le recrutement pour le compte des filiales ;
- professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'accueil et la gestion des expatriés en France.

Cette convention est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Modalités et rémunération

La rémunération des prestations est prévue à l'article 10. Les services OSP sont facturés sur la base, soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé, soit d'un montant unitaire par service convenu entre les parties. Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'œuvre uniquement.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2019.

2.4 Contrat de services avec Total Global Procurement

Actionnaire et Administrateur concerné

Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet

Prestations de services OSP (Offre de Services Partagés) et de services OSS (Offre de Services Spécifiques) fournies par Total Global Procurement à Total Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017, valable pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'assistance aux filiales dans le but de faire progresser le professionnalisme, l'efficacité et la performance de la fonction Achat;
- la mise à disposition des filiales d'un support à la fonction Achat dans les 4 domaines (animation formation compétence / donnée de bases et stock management / outils et process Achat / qualification Fournisseurs et Achats Durables).

Les prestations OSS couvrent les mêmes domaines d'expertise que les services partagés (OSP).

Modalités et rémunération

: La rémunération des prestations est prévue à l'article 10. Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.

Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'œuvre.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2019 s'élève à FCFA 68.741.192.

2.5 Contrat de services avec Total Learning Solution

Actionnaire et Administrateur concerné

Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet

Prestations de services OSP (Offre de services Partagées) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par Total Learning Solution à Total Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017, valable pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les prestations OSP concernent principalement :

- la mise à disposition d'un Learning Management System (LMS), donnant accès à la plateforme de formation à distance « Click & Learn »;
- la gestion et l'optimisation du catalogue de formation du groupe.

Les prestations OSS concernent principalement :

- la gestion administrative de la formation ;
- la réalisation d'ingénierie pédagogique (conception pédagogique de nouveaux modules de formations) ;
- le pilotage et le déploiement de campagnes de formations spécifiques.

Modalités et rémunération

La rémunération des prestations est prévue à l'article 10 dudit contrat.

Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé soit d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.

Les services spécifiques sont facturés sur la base d'unités d'œuvre.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2019 s'élève à FCFA 26.126.553.

2.6 Contrat d'assistance technique avec la joint-venture SAEPP

Actionnaire et Administrateur

Total Côte d'Ivoire

concerné

Objet

Assistance et conseils en matière environnementale et risques

industriels fournis par Total Côte d'Ivoire à la joint-venture SAEPP

(Société Africaine d'Entreposage de Produits Pétroliers).

Modalités et rémunération

La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. En contrepartie de ces prestations, Total Côte d'Ivoire reçoit de la SAEPP, une rémunération semestrielle correspondant aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire pour la réalisation de la prestation augmentées d'une marge de conformément à la méthode du « prix de revient majoré ».

Aucune somme n'a été comptabilisée en produits par la société au

titre de l'exercice 2019.

3. Rémunérations exceptionnelles visées par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous vous informons, par ailleurs, que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération versée aux administrateurs de Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL - CI) et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

Tiémélé Yao-Djué Expert-Comptable Diplômé Associé Arielle-Inès Séri Bamba Expert-Comptable Diplômée Associée

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS IFRS

Le 15 juin 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (Total Côte d'Ivoire) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (Total – Côte d'Ivoire), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, le l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur celui-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport.

Première application des normes IFRS

En application des articles 8 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs doivent établir et présenter les états financiers annuels selon les normes IFRS en sus des états financiers annuels préparés conformément au SYSCOHADA révisé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019.

Comme indiqué dans la note 3.22 des notes annexes des états financiers annuels au 31 décembre 2019, la société a appliqué la norme IFRS 1 relative à la première application des normes IFRS.

Conformément à cette norme, toutes celles en vigueur en 2019 ont été appliquées de manière rétrospective aux premiers états financiers annuels sous réserve des exceptions prévues par la norme.

Ainsi, l'application de cette norme IFRS 1 a conduit à comptabiliser au 1er janvier 2018, des ajustements d'une valeur totale de FCFA 6.764 millions sur l'état de la situation financière d'ouverture tel que décrit dans la note 3.22 des notes annexes des états financiers annuels. Les impacts sur les comparatifs 2018 et 2019 liés à la conversion aux normes IFRS ont été également indiqués dans cette note 3.22.

Compte tenu de la forte volumétrie des données à collecter, analyser et retraiter comptablement, de l'expertise nécessaire et du degré de jugement de la direction que requiert la norme IFRS 1,nous avons considéré son application comme un point clé pour notre l'audit.

Nos travaux ont notamment consisté à évaluer les procédures et les contrôles mis en place par la société pour la conversion des états financiers annuels aux normes IFRS, en particulier le processus d'identification et de quantification des différences de traitements comptables entre les états financiers annuels SYSCOHADA et les états financiers annuels IFRS. Nous avons évalué le caractère raisonnable des jugements et estimations significatives appliqués par la direction à travers la revue de la documentation et la justification des hypothèses retenues.

Nous avons également revu les informations fournies dans les notes annexes pour en apprécier le caractère suffisant et la conformité aux normes IFRS.

Responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19. Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 11 juin 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

Tiémélé Yao-Djué Expert-Comptable Diplômé Associé Arielle-Inès Séri Bamba Expert-Comptable Diplômée Associée

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

Le 15 juin 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers consolidés de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL CI) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL – CI), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, le l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 des états financiers consolidés portant sur le changement de référentiel comptable pour les états financiers consolidés dans l'espace OHADA, qui passe du SYSCOHADA aux normes IFRS.

Point clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur celui-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport.

Première application des normes IFRS

En application de l'article 100 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs doivent établir et présenter les états financiers consolidés selon les normes IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019.

Comme indiqué dans la note 3.27 des notes annexes des états financiers consolidés au 31 décembre 2019, la société a appliqué la norme IFRS 1 relative à la première application des normes IFRS.

Conformément à cette norme, toutes celles en vigueur en 2019 ont été appliquées de manière rétrospective aux premiers états financiers consolidés sous réserve des exceptions prévues par la norme.

Ainsi, l'application de cette norme IFRS 1 a conduit à comptabiliser au 1er janvier 2018, des ajustements d'une valeur totale de FCFA 6.983 millions sur l'état consolidé de la situation financière d'ouverture tel que décrit dans la note 3.27 des notes annexes des états financiers consolidés. Les impacts sur les comparatifs 2018 et 2019 liés à la conversion aux normes IFRS ont été également indiqués dans cette note 3.27.

Compte tenu de la forte volumétrie des données à collecter, analyser et retraiter comptablement, de l'expertise nécessaire et du degré de jugement de la direction que requière la norme IFRS 1, nous avons considéré son application comme un point clé pour notre l'audit.

Nos travaux ont notamment consisté à évaluer les procédures et les contrôles mis en place par la société pour la conversion des états financiers consolidés aux normes IFRS, en particulier le processus d'identification et de quantification des différences de traitements comptables entre les états financiers consolidés SYSCOHADA et les états financiers consolidés IFRS.

Nous avons évalué le caractère raisonnable des jugements et estimations significatives appliqués par la direction à travers la revue de la documentation et la justification des hypothèses retenues.

Nous avons également revu les informations fournies dans les notes annexes pour en apprécier le caractère suffisant et la conformité aux normes IFRS.

Responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers consolidés) des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 11 juin 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

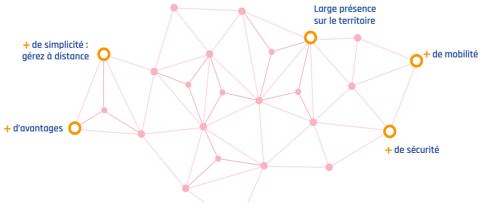
Tiémélé Yao-Djué Expert-Comptable Diplômé Associé Arielle-Inès Séri Bamba Expert-Comptable Diplômée Associée



Notre ambition

Tout mettre en œuvre pour fournir à nos clients une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre. Notre équipe cartes est à vos côtés pour vous aider au quotidien à optimiser vos dépenses liées à la mobilité professionnelle de vos salariés.





Comptes SYSCOHADA et IFRS



BILAN SYSCOHADA

ACTIFS (en millions de FCFA)	2018	2019
Immobilisations incorporelles	4 438	4 003
Immobilisations corporelles	55 888	57 499
Immobilisations financières	4 927	5 851
Actifs immobilisés	65 253	67 353
Créances sur cessions d'immobilisations	-	
Stocks	15 978	16 658
Créances et emplois assimilés	43 016	46 328
Actif circulant	58 994	62 986
Trésorerie - Actif	17 332	6 291
Total Actif	141 579	136 630
PASSIF		
Capital, primes et réserves	26 519	30 479
Résultat net de l'exercice	11 523	10 419
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	42 075	44 931
Emprunts et dettes financières diverses	16 689	14 622
Provisions financières pour risques et charges	1 862	1 693
Dettes financières et ressources assimilées	18 551	16 315
Clients, avances reçues	13 687	15 623
Fournisseurs d'exploitation	61 395	51 397
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	5 871	5 452
Passif circulant	80 953	72 472
Trésorerie - Passif		2 912
Total Passif	141 579	136 630

COMPTE DE RÉSULTAT SYSCOHADA

(en millions de FCFA)	2018	2019
Chiffre d'affaires	425 051	453 131
Autres produits	99	603
Chiffre d'affaires & autres produits	425 150	453 734
Achats de marchandises et variation de stocks	(360 468)	(386 193)
Autres achats	(1 090)	(1 137)
Transports	(17 346)	(18 484)
Services extérieurs	(15 405)	(17 675)
Impôts et taxes	(1 525)	(2 629)
Autres charges	(2 040)	(973)
Valeur ajoutée	27 276	26 644
Charges de personnel	(5 231)	(5 356)
Excédent brut d'exploitation	22 045	21 289
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(7 308)	(8 171)
Reprises de provisions	360	361
Résultat d'exploitation	15 097	13 479
Produits financiers	219	161
Charges financières	(1 036)	(947)
Dotations pour dépréciation titres de participation	(6)	0
Résultat financier	(823)	(787)
Résultat des activités ordinaires	14 274	12 692
Produits hors activités ordinaires	1 810	2 393
Charges hors activités ordinaires	(298)	(1 441)
Résultat hors activités ordinaires	1 512	952
	. 012	732
Impôts sur le résultat	(4 263)	(3 225)
Bénéfice net	11 523	10 419

COMPTES ANNUELS IFRS - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

	31-déc	31-déc
(en millions de FCFA)	2019	2018
Chiffre d'affaires	369 519	358 310
Droits d'accises	83 294	65 763
Produits des ventes	452 812	424 072
Achats consommés	(404 583)	(376 811)
Charges externes	(17 684)	(16 753))
Charge de personnel	(5 157)	(5 051)
Impôts et taxes	(2 629)	(1 525)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(9 309)	(8 129)
Dotations aux provisions nettes	479	278
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	432	(706)
Charges provisionnés nettes sur créances commerciales	(289)	(376)
Autres produits d'exploitation	1 197	795
Autres charges d'exploitation	(490)	(1 189)
Résultat opérationnel courant	14 779	14 606
Autres produits et charges opérationnels	(131)	1 810
Résultat opérationnel	14 648	16 416
Coût de l'endettement financier brut	(1 568)	(1 432)
Revenus des équivalents de trésorerie	313	413
Autres produits et charges financiers	12	(83)
Résultat financier	(1 243)	(1 102)
Résultat avant impôts	13 405	15 314
Charge des impôts sur le résultat	(3 134)	(3 970)
Résultat net de l'ensemble	10 271	11 345
Résultat net par action (de base et dilué)	163	180
Eléments non recyclables en résultat	185	17
(pertes) / gains actuareils	247	22
Impôts différés sur les achats actuareils	(62)	(6)
Autres eléments du résultat global nets d'impôts	185	17
Résultat global	10 456	11 361

COMPTES ANNUELS IFRS - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de FCFA)	31-déc 2019	31-déc 2018	01-Janv 2018
Immobilisations incorporelles	3 513	3 948	3 228
Droits d'usage des immobilisations louées	5 356	6 624	7 451
Immobilisations corporelles	56 906	55 240	46 966
Actifs financiers non courants	6 206	4 006	3 247
Impôts différés actifs	1 230	846	327
Total de l'actif non courant	73 212	70 664	61 218
Stocks	16 658	15 978	15 062
Créances clients	25 720	22 883	14 729
Autres débiteurs	5 150	6 449	6 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 291	17 332	8 729
Actifs destinés à être cédés ou échangés		1 138	84
Total de l'actif courant	53 819	63 781	45 195
Total de l'actif	127 031	134 445	106 414
Passif et capitaux propres	31-déc	31-déc	01-Janv
(en millions de FCFA)	2019	2018	2018
Capital social	3 148	3 148	3 148
Primes d'émission et de fusion	8 906	8 906	8 906
Ecart de réévaluation	1 633	1 633	1 633
Réserves consolidées	19 294	15 728	12 767
Résultat de l'exercice	10 271	11 345	10 422
Total capitaux propres	43 253	40 761	36 877
Impôts différés passifs	1 595	1 240	1 008
Emprunts et dettes financières non courants	11 081	7 985	5 657
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	4 392	5 110	5 708
Engagements envers le personnel	840	903	804
Provisions	853	1 053	1 413
Total des passifs non courants	18 761	16 290	14 591
Emprunts et dettes financières non courants	3 541	8 704	2 194
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	1 420	1 420	926
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 562	61 371	44 594
Autres créditeurs et dettes diverses	5 581	5 898	5 553
Autres passifs financiers courants	2 912	0	1 679
Total des passifs courants	65 016	77 394	54 946
Total du passif et des capitaux courants	127 031	134 445	106 414

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS - ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	31-déc	31-déc
(en millions de FCFA)	2019	2018
Chiffre d'affaires	369 519	358 310
Droits d'accises	83 294	65 763
Produits des ventes	452 812	424 072
Achats consommés	(404 583)	(376 811)
Charges externes	(17 684)	(16 753)
Charges de personnel	(5 157)	(5 051)
Impôts et taxes	(2 629)	(1 525)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(9 309)	(8 129)
Dotations aux provisions nettes	479	278
Charges provisionnées nettes or créances commerciales	432	(706)
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	(289)	(376)
Autres produits d'exploitation	1 197	795
Autres charges d'exploitation	(490)	(1 189)
Résultat opérationnel courant	14 779	14 606
Autres produits et (charges) opérationnels	(131)	1 810
Résultat opérationnel	14 648	16 416
Coût de l'endettement financier brut	(1 568)	(1 432)
Revenus des équivalents de trésorerie	283	314
Autres produits et (charges) financiers	12	(83)
Résultat financier	(1 273)	(1 201)
Résultat avant impôt	13 375	15 215
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	38
Charge d'impôt sur le résultat	(3 164)	(3 979)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 227	11 275
Résultat net par action (de base et dilué)	162	179
Eléments non recyclables en résultat	185	17
(Pertes) / gains actuariels	247	22
Impôts différés sur les écarts actuariels	(62)	(6)
Autres éléments du résultat global net d'impôts	185	17
Résultat global consolidé	10 412	11 291

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

(en millions de FCFA)	31-déc 2019	31-déc 2018	01-Janv 2018
Immobilisations incorporelles	3 513	3 948	3 228
Droits d'usage des immobilsations louées	5 356	6 624	7 451
Immobilisations corporelles	56 906	55 240	46 966
Titres mis en équivalence	2 651	760	773
Actifs financiers non courants	3 739	3 452	2 693
Impôts différés actifs	1 230	846	327
Total de l'actif non courant	73 396	70 870	61 437
Stocks	16 658	15 978	15 062
Créances clients	25 720	22 883	14 729
Autres débiteurs	5 150	6 449	6 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 291	17 332	8 729
Actifs destinés à être cédés ou échangés		1 138	84
Total de l'actif courant	53 819	63 781	45 195
Total de l'actif	127 215	134 651	106 632
Passif et capitaux propres	31-déc	31-déc	01-Janv
(en millions de FCFA)	2019	2018	2018
Capital social	3 148	3 148	3 148
Primes d'émission et de fusion	8 906	8 906	8 906
Ecart de réévaluation	1 633	1 633	1 633
Réserves consolidées	19 450	15 953	12 931
Résultat de l'exercice	10 227	11 275	10 422
Total capitaux propres	43 365	40 916	37 041
Impôts différés passifs	1 668	1 291	1 063
Emprunts et dettes financières non courants	11 081	7 985	5 657
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	4 392	5 110	5 708
Engagement envers le personnel	840	903	804
Provisions	853	1 053	1 413
Total des passifs non courants	18 833	16 342	14 645
Emprunts et dettes financières non courants	3 541	8 704	2 194
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	1 420	1 420	926
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 562	61 371	44 594
Autres créditeurs et dettes diverses	5 581	5 898	5 553
Autres passifs financiers courants	2 912	0	1 679
Passifs destinés à être cédés ou échangés			
Total des passifs courants	65 016	77 394	54 946
Total du passif et des capitaux courants	127 215	134 651	106 632

Mandats des Administrateurs et des Commissaires aux comptes



Lavage à la station Mittérand

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, est invitée à ratifier la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration, de Monsieur Fabien VOISIN, en remplacement de Monsieur Damien RICOUR-DUMAS, Administrateur démissionnaire, pour la durée restante du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 :

- · Monsieur Samba SEYE
- Monsieur Fabien VOISIN
- Madame Anne DOOH-PRISO
- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 de renouveler les mandats de chacun de ces administrateurs pour une durée de trois (3) ans, conformément à l'article 16.2 des Statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLÉANT

Les mandats des cabinets UNICONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et ABCD Consulting, Commissaire aux Comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler lesdits mandats pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Projet des résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire



TEXTES DES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes sont soumises aux votes des actionnaires :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture : `

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis selon le référentiel SYSCOHADA;

approuve lesdits états financiers annuels tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de 10.418.940.774 FCFA.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels et consolidés de la société, établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 selon les normes IFRS, approuve lesdits états financiers tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent respectivement par un bénéfice net de 10 271 millions de FCFA et 10 227 millions de FCFA.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE et approuve l'ensemble des conventions qui y ont été citées.

Quatrième Résolution

En conséquence des résolutions qui précédent, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et décharge aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers établis selon le référentiel SYSCOHADA, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire d'un montant net de 10.418.940.774 FCFA.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 10.944.920.060 FCFA, le bénéfice distribuable s'élève à 21.363.860.834 FCFA.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme suit :

- 7.941.031.800 FCFA au titre des dividendes
- 13.422.829.034 FCFA en report à nouveau

Le dividende qui reviendrait à chacune des 62 961 600 actions est de 126,125 FCFA brut, soit 113,5125 FCFA net après prélèvement de l'IRVM.

L'Assemblée Générale décide que les dividendes seront payés au plus tard le 30 septembre 2020.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer aux Administrateurs pour l'exercice clos du 31 décembre 2019, une indemnité de fonction d'un montant global brut de 20.000.000 de FCFA et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation faite à titre provisoire, de Monsieur Fabien VOISIN, en remplacement de monsieur Damien RICOUR-DUMAS, Administrateur démissionnaire, pour la durée restante du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des administrateurs suivants arrivent ce jour à expiration décide de renouveler lesdits mandats pour une durée de trois (03) ans, à savoir :

- Monsieur Samba SEYE
- Monsieur Fabien VOISIN
- Madame Anne DOOH-PRISO
- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant des cabinets UNICONSEIL et ABCD Consulting arrivent ce jour à expiration, décide de renouveler lesdits mandats, à savoir :

- Cabinet UNICONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire,
- Cabinet ABCD Consulting, Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales et ses suites.

AUJOURD'HUI, EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

le port du masque est obligatoire







Station Solarisée à la riviera jardin

TOTAL CÔTE D'IVOIRE

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 3 148 080 000 FCFA Immeuble Rive Gauche Zone 3, 100 Rue des Brasseurs 01 BP 336 ABIDJAN 01 CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné(e) (1),
NOM :
ADRESSE COMPLÈTE :
Propriétaire de actions de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE, agissant
en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à (2) :
M / Mme :
Ou à défaut à
Monsieur / Madame :
À l'effet de :
Assister en mon nom et pour mon compte à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 30 juin 2020, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,
Signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être confiées et généralement faire le nécessaire.
Fait à, le, le/
Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »
Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à l'Assemblée, retourner le présent pouvoir à la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) où

(1) Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer, la forme juridique, le capital et éventuellement le numero

d'immatriculation de celle-ci au registre de commerce et du crédit mobilier.

sont détenues vos actions.